

Comité Syndical de l'EPTB Eaux & Vilaine

**Vendredi 13 décembre 2024 à 14h30
à Pipriac (35)**

4 – FINANCES : Budget Principal - Budget Primitif 2025

Conformément aux orientations formulées dans le rapport d'orientation budgétaire, il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025, dont les grandes lignes sont exposées ci-après. Ce budget est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 18 octobre dernier.

Cependant, pour les nécessités d'équilibre du budget primitif, une reprise anticipée du résultat est reportée en recette de fonctionnement pour 1 M€ et en recette d'investissement pour 1 M€.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	22 340 000 €	21 340 000 €
<i>Reprise anticipée des résultats</i>		1 000 000 €
Total Section de fonctionnement	22 340 000 €	22 340 000 €
Crédits d'investissement	9 044 000 €	8 044 000 €
<i>Reprise anticipée des résultats</i>		1 000 000 €
Total Section d'investissement	9 044 000 €	9 044 000 €
TOTAL	31 384 000 €	31 384 000 €

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre à 31 384 000 € dont 22 340 000 € en section de fonctionnement et 9 044 000 € en section d'investissement (opérations réelles + opérations d'ordre).

Pour mémoire, le Budget Primitif 2024 s'équilibrait à hauteur de 31 330 000 €.

1. Section de fonctionnement

1.1-*Les dépenses de fonctionnement*

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
011	Charges à caractère général	11 000 000,00	12 416 170,00	12,87%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 350 000,00	6 474 000,00	1,95%
65	Autres charges de gestion courante	494 000,00	502 100,00	1,64%
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		<i>17 844 000,00</i>	<i>19 392 270,00</i>	<i>8,68%</i>
66	Charges Financières	169 000,00	157 000,00	-7,10%
67	Charges exceptionnelles	0,00	18 600,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 013 000,00	19 567 870,00	8,63%
023	Virement à la section d'investissement	1 917 000,00	1 572 130,00	-17,99%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 117 000,00	2 772 130,00	-11,06%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 130 000,00	22 340 000,00	5,73%

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant total de de 22 340 000 € dont 19 567 870 € de dépenses réelles, soit une augmentation de 5,73 % par rapport à 2024.

Cette progression s'explique par le basculement de la totalité des dépenses GEMA et compétences associées en section de fonctionnement depuis l'exercice 2024 pour un montant de 10 408 440 € (contre 8 798 250 € en 2024), travaux qui étaient exécutés sur des comptes 45 en investissement sur les exercices 2022, 2023 et en partie sur 2024. A cela, s'ajoute les charges de personnel pour un montant de 6 474 000 € (contre 6 350 000 € en 2024) : les effectifs se sont stabilisés en 2024 avec les derniers recrutements dans les unités de gestion GEMA, l'année 2025 prend en compte une année pleine de rémunération pour ces derniers recrutements ainsi que la participation employeur à la prévoyance pour un montant d'environ 48 000 €. A cela s'ajoute 2 509 830 € de charges générales en léger recul par rapport à l'exercice 2024 (2 695 750 € en 2024).

Les dépenses réelles s'élèvent à 19 567 870 € réparties comme suit :

- Les charges à caractère général sont à 12 416 170 € :
 - **2 050 230 € pour les compétences socles** (contre 2 141 850 € au BP 2024), dont 52 000 € pour diverses études, 287 600 € de prestations de service (dont 80 000 € pour le dispositif ALABRI, adaptation des logements aux inondations pour les particuliers), 363 700 € pour les dépenses d'énergies et de fluides et 68 250 € pour la communication interne et externe.
 - **10 365 940 € pour les compétences à la carte**, dont
 - 10 104 040 € pour la GEMA dont 8 258 500 € pour les travaux milieux aquatiques et bocage
 - 261 900 € pour la PI
- La **masse salariale** passe à **6 474 000 € (dont 3 353 000 € pour le personnel affecté aux missions à la carte)** ;
- Les **autres charges de gestion courante** sont à **502 100 €** (dont 170 300 € pour l'utilisation des droits informatique et 270 200 € pour les actions PSE et auprès des maîtrises d'ouvrages associées agricoles) ;
- Les **intérêts de la dette** passent de 169 000 € à **157 000 €** dont 90 K€ pour l'emprunt réalisé pour le financement des travaux de prévention des inondations sur les territoires d'Arc Sud Bretagne, Redon Agglomération et la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval ;
- Les **opérations d'ordre** dont les dotations aux amortissements s'élèvent à **2 772 130 €**.

Cette répartition des charges permet de porter le **virement à la section d'investissement à 1 572 130 €**

1.2-Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
013	Atténuation de charges	50 000,00	30 000,00	-40,00%
70	Participation du Budget Eau Potable et contributions des EPCI aux compétences GEMA et PI à la carte	7 591 250,00	8 749 931,00	15,26%
74	Subvention d'exploitation et contributions statutaires des adhérents	12 151 850,00	12 245 069,00	0,77%
75	Autres produits de gestion courante	306 900,00	285 000,00	-7,14%
	Total des recettes de gestion courante	20 100 000,00	21 310 000,00	6,02%
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	-	-	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	20 100 000,00	21 310 000,00	6,02%
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	30 000,00	0,00%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	30 000,00	30 000,00	0,00%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 130 000,00	21 340 000,00	6,01%

Les recettes de fonctionnement augmentent dans les mêmes proportions que les dépenses sur l'exercice 2025, pour un total de 21 340 000 € dont 21 310 000 € de recettes réelles.

Celles-ci sont principalement constituées :

- de la participation du budget eau potable aux dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le barrage (4 068 000 €) ;
- des participations des différents partenaires (AELB, Région, département) et des contributions des EPCI au financement de la masse salariale affectées aux différentes missions (Animation du SAGE, GEMA, PI, Natura 2000, ...) pour un montant total de 4,7 M€ (contre 4,4 M€ en 2024) ;
- des subventions et contributions des différents partenaires et membres de l'EPTB pour le financement des actions pour un montant total de 12 245 069 €.

A noter la reprise anticipée d'excédent de fonctionnement pour 1 M€, dans l'attente du vote du Compte Administratif 2024 et des affectations définitives.

Les recettes réelles s'élèvent à 21 310 000 €

Les recettes pour le financement des missions socles sont principalement constituées :

- Des **participations statutaires** des EPCI à hauteur de 720 000 €, dont celles des syndicats d'eau pour 300 000 € et celles du collège Département/Région pour 180 000 €, soit un total **1,2 M€**, participations stables depuis 2021 ;
- De la **participation du budget de l'eau potable** aux dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le barrage d'Arzal : **4 068 000 €** en 2025 contre 3 470 000 € en 2024 en raison des travaux d'investissement sur les gabions du barrage qui sont financés à hauteur de 50 % par le budget eau potable ;
- Des **autres dotations et participations** (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe, Eau des Portes de Bretagne, conventions avec le Conseil départemental 56...) pour un montant de **1 159 602 €**.

Les recettes pour le financement des missions à la carte sont principalement constituées :

- Des **contributions des EPCI liées aux actions GEMA** à hauteur de **3 883 681 €** (le reliquat étant destiné au financement des investissements sur les comptes de tiers) ;
- Des **contributions des EPCI liées aux actions Prévention des inondations** à la carte pour **968 250 €** ;
- Des **subventions** de l'Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe et départements pour un montant total de **9 885 466,70 €**.

2. Section d'investissement

2.1-Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
20	Immobilisations incorporelles (hors AP/CP)	578 000,00	399 740,00	-30,84%
21	Immobilisations corporelles	699 500,00	571 900,00	-18,24%
23	Immobilisations en cours (hors AP/CP)	510 000,00	251 360,00	-50,71%
Total des dépenses d'équipement		6 215 000,00	6 978 000,00	12,28%
<i>dont AP/CP</i>		4 427 500,00	5 755 000,00	29,98%
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	267 000,00	-21,47%
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	-100,00%
Total des dépenses financières		345 000,00	267 000,00	-22,61%
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 310 000,00	1 569 000,00	-52,60%
Total des dépenses réelles d'investissement		9 870 000,00	8 814 000,00	-10,70%
040	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	30 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	200 000,00	-33,33%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		330 000,00	230 000,00	-30,30%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 200 000,00	9 044 000,00	-11,33%

Les dépenses d'investissement diminuent globalement de 11,33 % par rapport à l'exercice 2024 et représentent un total de 9 044 000 €, **dont 8 814 000 € de dépenses réelles.**

Cela s'explique principalement par le transfert des crédits pour la réalisation des travaux GEMA et compétences associées vers la section de fonctionnement en 2024.

Sur les opérations de compte de tiers, **1,57 M€** dont **1,5 M€** pour l'opération d'aménagement en co-maîtrise d'ouvrage porté par l'établissement sur la commune de **Pipriac** entre l'EPTB Eaux & Vilaine, Redon Agglomération et la commune. Cette opération bénéficie d'un financement global au titre du fonds verts. **69K€** sont inscrits pour des travaux sur le **barrage de Moisdon La Rivière.**

Dans le cadre de la gestion pluriannuelle de certaines opérations, **les crédits de paiement inscrits au Budget Primitif 2025 s'élèvent à 5,75 M€** soit 30 % de plus par rapport à 2024 avec notamment la continuité et le lancement de chantiers majeurs sur le Barrage d'Arzal :

- **Travaux de confortement des gabions aval du barrage d'Arzal** avec un montant total d'AP de 4,77 M€ dont 2,12 M€ inscrits en crédits de paiement en 2025 ;
- **Travaux de rénovation des batardeaux du barrage d'Arzal** avec un montant total d'AP de 2,78 M€ dont 2,16 M€ inscrits en crédits de paiement en 2025 ;
- **Système Antisalinité sur l'écluse du barrage d'Arzal** avec un montant total d'AP de 8,85 M€ dont 150 K€ inscrits en crédits de paiement en 2025 ;

- **Extension et rénovation du siège de l'EPTB** avec un montant total d'AP de 2,3M€ dont 180K€ inscrits en crédits de paiement en 2025 ;
- **PI CARTE 2024-2026** des ouvrages de protection contre les inondations pour un montant total d'AP de 5,4 M€ dont 1,14 M€ inscrits en crédits de paiement en 2025 répartis sur les opérations suivantes :
 - o 001-01-Arc Sud Bretagne : les crédits inscrits proviennent essentiellement de la maîtrise d'œuvre et des travaux de réparation d'urgence de la digue de Damgan ;
 - o 001-02-Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : 290K€ inscrits en 2025 pour des travaux de nouvelles retenues Chère et Rollard - 230 K€ sur Erbray/Issé/Villepot (suite épisode de crue de juin 2024 et demande des élus) – 25K€ pour les travaux d'urgence sur les ouvrages de le Chère – 20K€ pour la mise en place de deux stations de suivi des niveaux de la Chère à Châteaubriant (opération prévue en 2024 et non réalisée)
 - o 001-03 -Redon et Saint-Nicolas de Redon : 120K€ inscrits en crédits de paiement

Les autres dépenses d'investissement concernent principalement :

- le remboursement du **capital de la dette** pour un montant de **267K€** ;
- **180K€ d'études complémentaires de danger** pour le barrage Vilaine Amont ;
- **175K€** pour le **remplacement de véhicules** notamment sur les Unités Est et Ouest ainsi que pour le siège de l'EPTB ;
- des **travaux de mise en sécurité au barrage d'Arzal et la rénovation des ponts roulants** pour 100K€ ;
- le renouvellement du parc matériel informatique vieillissant (**55 K€**) ;
- **51K€** pour la révision du SAGE ;
- du **mobilier** complémentaire pour l'installation des équipes des unités de gestion dans leurs nouveaux locaux, notamment pour l'Unité Ouest et l'acquisition d'une armoire coupe-feu pour les batteries des drones (37K€) ;
- 20K€ pour le remplacement de **l'automate au Pont de Cran**

2.2-Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
13	Subventions d'investissement	573 000,00	362 700,00	-36,70%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 650 000,00	2 470 000,00	49,70%
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00	620 000,00	148,00%
45	Opérations pour compte de tiers	3 310 000,00	1 569 000,00	-52,60%
024	Produits des cessions immobilières	-	50 170,00	
Total des recettes réelles d'investissement		5 783 000,00	5 071 870,00	-12,30%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 917 000,00	1 572 130,00	-17,99%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	200 000,00	-33,33%
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 417 000,00	2 972 130,00	-13,02%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 200 000,00	8 044 000,00	-12,57%

Les recettes d'investissement d'un total de 8 M€ dont 5 M€ de recettes réelles, sont principalement constituées :

- **1,5 M€ pour le financement des opérations pour compte de tiers au titre du Fonds Vert** pour la réalisation d'une opération d'aménagement en co-maîtrise d'ouvrage porté par l'établissement sur la commune de Pipriac entre l'EPTB Eaux & Vilaine, Redon Agglomération et la commune ;
- **327 K€** de subventions pour le financement des **travaux de protection contre les inondations** ;
- le FCTVA devrait s'élever à 620K€, en lien avec les investissements réalisés en 2024 ;
- d'un virement de 1 572 130 € de la section de fonctionnement provenant en grande partie de la participation du budget eau potable aux investissements sur le barrage.

L'emprunt d'équilibre inscrit à ce stade est de 2,47 M€, notamment pour le financement de la rénovation des Gabions et les travaux des batardeaux sur le barrage d'Arzal. Ce montant est théorique et sera ajusté après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats 2024.

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'adopter le Budget Primitif 2025 de l'EPTB Eaux & Vilaine tel que présenté :**
 - o **par chapitre-nature en section de fonctionnement ;**
 - o **par autorisations de programme pour certaines opérations de dépenses d'équipement et par chapitre-nature pour les autres crédits d'investissement (chapitres 20,21,23 hors AP/CP, 16, 45)**
- **d'autoriser M. Le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;**
- **d'autoriser M. Le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**

Le Comité Syndical est invité à délibérer.